

Confidentiel

RÉPUBLIQUE DU VIET-NAM

-----  
Commissariat Général à la Coopération et au Crédit Agricole  
-----

LE CRÉDIT AGRICOLE ET LA COOPÉRATION AU VIET-NAM

Discours prononcé  
par

M. TRẦN-NGỌC-LIÊN,  
Commissaire Général à la Coopération et au Crédit Agricole

à la  
Conférence des Amis Américains du Viêt-Nam sur le  
"Développement Social et le Bien-être au Viêt-Nam"

24-10-1959  
à 10h du matin.

New-York

Monsieur le Président,  
Honorables hôtes,  
Distingués amis du Viet-Nam,

Je serais tenté, à l'instar des anciens poètes lorsqu'ils entraient dans une ville, de commencer par chanter les gloires de New-York, tant je suis émerveillé par la débordante hospitalité des êtres et la magnificence des choses qui se présentent à mes yeux dans une vision de kaléidoscope géant. Je suis pourtant ici, en pays de connaissance, car c'est la deuxième fois que je suis reçu chez vous. La glorieuse Statue de la Liberté, à l'ombre de laquelle nous nous trouvons réunis, prend en la circonstance tout son sens symbolique. Aussi bien ne puis-je que vous féliciter du choix de cette Capitale de la Liberté comme lieu de rendez-vous pour l'étude des problèmes sociaux et humains, qui, pour assurer aux peuples et aux individus la jouissance pleine et entière de leurs droits vitaux, visent à les libérer de toutes causes d'asservissement : Ignorance, Misère, Maladie. A ces problèmes se rattache directement le sujet que j'ai le privilège d'aborder ce matin devant vous : la Coopération et le Crédit Agricole au Viêt-Nam.

Au moment où notre jeune République accomplit au prix de mille difficultés son destin de nation majeure, laissez-moi vous dire en tout premier lieu combien nous sommes sensibles à l'intérêt que le peuple américain a bien voulu porter à notre pays en le suivant avec une sympathie agissante dans ses efforts de reconstruction.

A l'aurore de notre indépendance, nos objectifs nationaux visent d'une part à doter le pays d'une solide armature politique pour protéger efficacement les droits fondamentaux et les libertés de l'homme, d'autre part à édifier un appareil économique et social capable de faire sortir rapidement le Viêt-Nam de sa situation de pays sous-développé.

Quelle place devrait occuper le Crédit Agricole dans cet appareil économique ? Comment ce Crédit devrait-il être organisé selon la conception personnaliste de l'économie nationale, conception basée sur le respect actif de la Personne humaine dans le sein de la Communauté ? Dans quelle mesure pourrait-il, solidairement avec la Coopération et parallèlement au plan de Développement Agricole et à la Réforme Agraire, augmenter le potentiel économique tout en réalisant une promotion individuelle et collective vers le progrès démocratique et le mieux-être social ?

C'est une oeuvre extrêmement ardue si l'on considère qu'à travers les siècles, le paysan Vietnamien avait toujours ployé sous le poids de l'endettement chronique et que la dernière décade de troubles et de domination communiste a achevé de le mettre dans un état de dénuement complet. Avant la guerre, il

. . .

naissait, vivait, et mourait dans les dettes; après la guerre, il n'avait même pas la ressource de s'endetter.

Certes, l'esprit de solidarité et d'entr'aide, bien que non organisé, a toujours été à la base de notre édifice social dont la stabilité a fait ses preuves. Sous le règne des anciens Empereurs, les pouvoirs publics s'étaient attachés à constituer dans chaque province des greniers de riz publics en vue de faciliter le paiement des impôts et de prévenir les années de vaches maigres. Cette pratique était appréciée comme de juste dans une économie du subsistance, mais à mesure que s'installait une économie marchande, les effets en sont devenus insuffisants. Les associations traditionnelles, ne débordant jamais des limites rigides de la commune, pouvaient certes aider la population à supporter sa misère, mais ne pouvaient point l'aider à en sortir.

Ce ne fut qu'au début de ce siècle, seulement 50 ans après l'établissement des Français en Cochinchine, qu'apparurent les premières institutions de crédit et de coopération selon la conception occidentale. De 1915 à 1930, 20 provinces du Sud-Vietnam se virent dotées chacune d'une SOCIÉTÉ INDIGÈNE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL (SICAM). Pendant la même période, au Nord et au Centre-Vietnam, furent créées 4 BANQUES PROVINCIALES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL. Avec la crise économique de 1930-1931 amenant la chute du prix des céréales, les SICAM connurent de sérieuses difficultés. Ne pouvant rembourser les prêts consentis par la Banque de l'Indochine, elles suspendirent les opérations de prêts dès 1932, après avoir épuisé toutes voies de recours contre les débiteurs arriérés.

Elles furent remplacées au fur et à mesure par les CAISSES PROVINCIALES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL du type des Banques provinciales existant déjà au Nord et au Centre depuis 1927, avec comme Organisme Central, l'OFFICE INDOCHINOIS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL (OICAM), créé en 1933. Les nouvelles Caisses s'efforcèrent de doter le pays d'un réseau de Coopératives : agricoles, artisanales, de pêcheurs, de consommation, dont la plus importante et la dernière en date fut la Coopérative Agricole de Bắc-Giang créée en 1934.

En 1940, pour faire face aux besoins nouveaux d'une économie de guerre qui devait se suffire à elle-même, fut créé l'OFFICE INDOCHINOIS DU CRÉDIT AGRICOLE ET ARTISANAL MUTUEL (OICAAM). Le problème du ravitaillement devenant de plus en plus aigu, l'OFFICE DU CRÉDIT POPULAIRE (L'OCP) fut créé en 1942 pour remplacer l'OICAAM.

Vers la fin de 1944, il existait dans le pays 46 Caisses provinciales et 56 coopératives : 28 agricoles, 13 artisanales, 10 de pêche et 5 de consommation, sans compter une Union de Coopératives Agricoles "UNICOOP" qui avait des bureaux régionaux à Saigon, Hanoi et Phnom-Penh.

Les événements de 1945 devaient arrêter le mouvement coopératif et détruire tout ce qui avait été construit.

Jusque-là, à part quelques succès enregistrés par la Coopérative Agricole de Bắc-Giang, le système du Crédit et de la Coopération né sous l'Administration française n'avait pas donné les résultats escomptés, et ce, pour diverses raisons : - manque d'organisation de base permettant des contacts réguliers avec la population rurale, - mauvaise orientation politique favorisant les riches et les colons mais faisant fi des intérêts vitaux des classes laborieuses, - procédure lente et compliquée d'un système de garanties réelles rendant le Crédit inaccessible aux emprunteurs ruraux.

Le Crédit Agricole en particulier a eu une histoire peu reluisante. Parlant des SICAM de l'époque, le Professeur KHERIAN s'est exprimé ainsi dans un numéro de la Revue Indochinoise Economique et Juridique de 1938 : "Les millions de piastres avancées aux sociétaires dans le but de combattre l'usure avaient eu souvent comme conséquence paradoxale de fournir de nouvelles armes aux usuriers. En effet, les membres des Conseils d'Administration des SICAM s'étaient servis "royalement", sans oublier leurs parents et amis. Disposant des sommes empruntées à un taux minime, ils les avaient prêtées à des taux énormes à leur clientèle habituelle ...".

Mais bien avant le jugement du juriste, du vivant même des SICAM, le Gouverneur Général Pasquier, devant le Grand Conseil des Intérêts Economiques et Financiers de l'Indochine, avait déjà reconnu que "les facilités antérieures de crédit n'ont comporté aucun résultat ni psychologique, ni économique. Il a été à peu près impossible de faire que ces avances arrivent aux petits cultivateurs autrement que par l'intermédiaire des moyens et gros propriétaires. Ceux-ci ont conservé l'habitude scandaleuse d'exiger le remboursement à 100 o/o d'intérêt des avances en nature ou en argent faites pour 6 ou 8 mois aux fermiers ou aux petits propriétaires besogneux ..." Il n'était pas exagéré d'affirmer que ces pseudo-coopératives de crédit n'étaient au fond que de simples organismes de distribution de fonds étatiques au profit d'une minorité de privilégiés.

Les insuccès des SICAM avaient créé dans tous les milieux sociaux une atmosphère de méfiance vis-à-vis du crédit. C'était là un lourd héritage moral dont se ressentaient plus ou moins lourdement le SERVICE NATIONAL DU CRÉDIT AGRICOLE ET ARTISANAL COOPÉRATIF (SNCAAC) créé en 1952 en partie avec les fonds de l'Aide Américaine, et le CRÉDIT AGRICOLE POPULAIRE (CAP) créé en 1955 presque entièrement avec les fonds de cette même Aide. Le premier organisme octroyait, en dehors des prêts à la production rizicole et artisanale, des prêts à long terme pour l'achat des terres; le second accordait particulièrement des

. . .

prêts pour la remise en culture des terres abandonnées du fait des troubles. Sur un crédit total de 298.290.700\$ (1), il avait été alloué 228.541.552\$ de prêts, dont à la date du 31-12-1956, seulement 30.511.454\$ ont pu être recouvrés.

L'existence concomitante de deux organismes (SNCAAC et CAP) s'occupant des opérations similaires entraînait par voie de conséquence un éparpillement de moyens déjà réduits et un manque d'unité dans la direction et le contrôle. Par ailleurs, l'absence d'agences spécialisées à l'échelon territorial conférait à la structure d'ensemble le caractère d'instabilité d'une pyramide renversée. Rien d'étonnant à ce que, à la date du 31-12-1956, 13 o/o des prêts seulement ont pu être recouverts, le remboursement des autres 87 o/o étant plutôt problématique.

Un organisme unique avec des attributions étendues, - puissant coordinateur au sommet et largement décentralisé à la base - s'avérait donc nécessaire. C'est l'OFFICE NATIONAL DU CRÉDIT AGRICOLE (ONCA), institué par Décret en date du 1-4-1957, avec mission d'améliorer le niveau de vie de la population, en développant l'économie rurale sous ses différentes formes d'activité : agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière, artisanat. La nouvelle politique du Crédit fait corps avec notre politique économique générale, laquelle trouve son fondement et sa fin dans le personnalisme et ses moyens dans le développement communautaire. Accordant la primauté de l'humain sur les contingences financières, notre Crédit se préoccupe de servir avant tout les intérêts des classes laborieuses et des économiquement faibles, notamment les réfugiés du Nord s'implantant dans les nouveaux centres de développement agricole, et les métayers qui, en accédant à la petite propriété grâce à la Réforme Agraire, se voient du même coup, privés des fonds d'exploitation fournis jusqu'ici par les gros propriétaires fonciers. La priorité est réservée aux Coopératives, lesquelles, s'occupant du producteur autant que de la production, humanisent le Crédit et concrétisent la démocratie économique dans le sein même des villages. C'est à notre nouveau Crédit Agricole qu'incombe cette mission à la fois urgente et à long terme, de libérer les paysans pauvres, véritables serfs des usuriers, pour en faire des fermiers libres, éventuellement des propriétaires libres. Le taux dérisoire des intérêts, qui en aucun cas ne doit dépasser 1 o/o par mois pour les prêts de campagne (8o/o et 6o/o l'an pour les prêts à moyen et long terme, 5o/o pour tous les prêts coopératifs), est une arme qui s'ajoute à d'autres pour juguler les ravages de l'usure.

Grâce à ses 27 agences en provinces sous la supervision étroite de 5 Inspections régionales, à ses commissions de crédit dans tous les provinces et villages, à ses 500 agents ruraux mobiles qui entretiennent des contacts permanents avec la popu-

---

(1)-Tout au long de cet exposé, ce signe \$ représente la piastre vietnamienne.

lation, notre Crédit Agricole a pu accorder en l'espace de 5 ans, de 1954 jusqu'à fin Septembre 1959, un montant total des prêts de 1.611.902.911\$ dont 84 o/o pour les prêts individuels, et 16o/o pour les prêts coopératifs. Ce sont généralement des prêts de production à court terme (88o/o), les prêts d'installation et d'équipement à moyen terme et à long terme n'occupant qu'une proportion respective de 9o/o et 3o/o. Les prêts de production ont permis depuis la création de l'ONCA à environ 570.000 fermiers d'exploiter plus 1 million et demi d'hectares de rizières.

L'hévéaculture est particulièrement favorisée. L'ONCA gère à cet effet un crédit de 350 millions de piastres sur lequel, jusqu'à ce jour, un prêt de 146 millions de piastres a été accordé pour la régénération et l'extension d'une superficie de 3240Ha de caoutchouc. Le taux d'intérêt est de 2o/o et les prêts sont remboursables à partir de la 9<sup>e</sup> année.

La note qui mérite d'être soulignée dans notre Crédit personnaliste, c'est que la majeure partie des prêts (88 o/o) qui sont des prêts de campagne, sont fondés sur la confiance réciproque, sans aucune garantie réelle. Le Crédit Agricole, déjà plus instable que les Crédits Commercial et Industriel, s'engage désormais dans une voie vraiment hasardeuse avec son système de garantie abstraite qui, - on serait tenté de le dire -, n'en est pas un. Et pourtant l'expérience de deux années et demie d'activité (du 1-4-57 date de la création de l'ONCA au 30-9-59) nous permet de conclure que dans le domaine rural, surtout en Extrême-Orient, où les liens qui gouvernent les hommes sont plus moraux que matériels et juridiques, les institutions de crédit peuvent et doivent compter sur des garanties morales, qui souvent valent beaucoup plus qu'une sûreté de nature patrimoniale. L'attachement à la terre, le respect des traditions, l'esprit de sacrifice, l'honneur de famille, sont en effet des impondérables qui, chez la généralité des agriculteurs, concourent à rendre normalement négligeable le risque de leur insolvabilité.

Voudriez-vous une preuve ? A la date du 30-9-1959, le capital de l'ONCA se chiffre à 868.736.993\$ dont 538.736.993\$ provenant de l'Aide Américaine. Sur ce capital, une bonne partie est représentée par des créances léguées par les anciens organismes de Crédit et considérées comme difficilement récupérables. L'ONCA, après avoir réussi à récupérer 87 o/o de ces créances, a pu pendant ses deux ans et demi d'opérations, prêter effectivement 1.383.361.358\$ dont 637.396.749\$ sont arrivées à échéance, et sur lesquelles au 30 Septembre 594.396.652\$ ont été recouvrées, soit près de 94 o/o. Le reste 6 o/o constitue un arriéré à recouvrer à la prochaine récolte. Nos prêts aux coopératives des années 1957 et 1958 ont déjà été intégralement remboursés (100 o/o).

Ce pourcentage des remboursements et ces chiffres des prêts, reflètent à n'en pas douter l'honnêteté millénaire du paysan vietnamien, autant que la bonne santé de notre jeune Crédit Agricole. Il faut surtout réaliser l'intrépidité avec laquelle ce Crédit a essayé de résoudre les problèmes vitaux des économiquement faibles. Il faut voir la facilité avec laquelle on emprunte, la facilité avec laquelle on rembourse. Une procédure simple, strictement nécessaire, et suffisamment souple, a permis l'octroi rapide du crédit, répondant à notre triple devise : "Prêter en bonnes mains, à bonnes fins, en temps opportun". Dans la région de Cai-Sân, l'année dernière, les réfugiés, afin de mettre en valeur 2.100Ha de terres abandonnées, ont eu besoin du Crédit pour l'achat de quatre tracteurs mécaniques. Pour éviter les longueurs de procédure et les formalités de garantie exigées des prêts à moyen terme, nous avons tourné la difficulté en transformant ces derniers en prêts de campagne aux fermiers (200.000\$ pour 700 familles). Ceux-ci se sont cotisés après pour une exploitation commune, et cette semi-coopérative a obtenu d'excellents résultats : en l'espace de quelques mois, ces 2.100Ha sont devenus des rizières fertiles produisant 4.000 tonnes de paddy : de quoi payer les dettes et mettre de côté en prévision de la campagne suivante. Les agriculteurs sont désormais maîtres de leurs tracteurs. De tels résultats, signalés entre autres, se passent de commentaires.

Un crédit total de 1 milliard 612 millions de piastres injecté depuis la prise de pouvoir du Président NGO-DINH-DIEM jusqu'à fin Septembre 1959, c'est-à-dire en l'espace de 5 ans, dans le corps anémié et exsangue de l'économie du pays, a sans doute contribué à changer l'aspect des campagnes et améliorer les conditions de vie du paysan. Pas plus tard que le mois dernier, dans une tournée de prise de contact avec les agences de crédit du Sud, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un fermier emprunteur. C'est un paysan pauvre comme tant d'autres paysans pauvres auxquels nous avons prêté et qui n'avaient rien à engager que leur honneur. Mais l'honneur étant la meilleure des garanties, nous lui avons prêté 1.750\$, juste la moyenne des prêts individuels. "Si j'empruntais cette somme à mon prêteur local, m'a-t-il assuré, je devrais payer 2.500\$ au moment de la récolte, ce qui ferait un intérêt de 750\$ soit 100o/o l'an. A vous, je ne paierai que 105\$d'intérêt au bout de 6 mois. Ainsi, grâce à vous, j'économise 750\$ - 105\$ = 645\$. Cela peut ne pas sembler grand'chose à vous tous, assemblés ici, mais pour ce paysan, cela représentait presque 40o/o de ses besoins pour une campagne. Pour un montant total des prêts de 1.612 millions de piastres, plus de 500 millions de piastres, au lieu de grossir la caisse des usuriers, entrerait dans l'actif du revenu du paysan. Ce revenu serait encore décuplé si l'on considère que dans nos campagnes, le prêteur privé a de tout temps joué un double rôle : celui de bailleur de fonds à taux usuraire et celui

de marchand accapareur. Non content de prélever des intérêts énormes taillés d'avance sur les fonds consentis, il exige le nantissement de la récolte sur pied et s'empare littéralement, au moment de la moisson, d'une bonne part des produits agricoles dont il fixe unilatéralement le prix, fort au-dessous de leur valeur réelle.

L'agriculture, forme d'activité s'exerçant dans des conditions très différentes de celles des autres branches de l'économie, a besoin d'un crédit spécifique adapté à ses besoins propres. Tout y est en effet particulier : la nature et la durée des opérations — n'a-t-on pas dit de l'agriculture que c'est le métier de l'an qui vient ? — l'impossibilité de modifier rapidement les systèmes de culture en fonction des transformations économiques, le faible revenu des capitaux agricoles dont la vitesse de rotation est beaucoup moins élevée que dans le commerce ou l'industrie; pour toutes ces raisons, l'agriculture a besoin d'un crédit spécial, et ce crédit doit être à longue échéance. Deux ans et demi d'épreuves, depuis le début de 1957, constituent un laps de temps trop court pour qu'il soit possible d'apprécier à sa juste valeur la portée de notre Crédit Agricole.

Les résultats obtenus ont néanmoins retenu l'attention générale des délégations des pays d'Extrême-Orient réunies au 2<sup>e</sup> Workshop du Crédit Agricole à Tokyo (Oct - Nov - 1958), au cours duquel Saigon a été choisi à l'unanimité comme centre de réunion du 3<sup>e</sup> Workshop de l'an prochain. Tout récemment, une autre marque de confiance nous est accordée par le Laos, la Thaïlande et la Tunisie qui veulent bien envoyer des groupements d'études auprès de notre système du Crédit et de la Coopération.

Cependant, tout bien considéré, un crédit de 46 millions de dollars (2) dispensé pendant 5 ans est encore de loin au-dessous des besoins réels des masses rurales, lesquels sont estimés par un expert Américain à annuellement 143 millions de dollars.

Qu'y faire ? Où trouver les fonds nécessaires ?

Les capitaux privés comme les emprunteurs eux-mêmes, doivent y apporter leur contribution sous forme de dépôt et d'épargne, procédé qui a été couronné de tant de succès dans vos PCA et NFLA. L'agriculteur sera à la fois emprunteur et prêteur, et les ressources destinées à l'agriculture, pour être fécondes, doivent être d'origine agricole et rurale. Comme qui dirait, l'épargne qui germe dans la terre grâce à la production agricole

---

(2) - Les chiffres en US\$ ont été calculés au taux officiel de 35\$ VN pour 1 \$US. Au taux parallèle, la valeur d'1 US\$ est environ le double.



doit retourner à la terre pour lui assurer une incessante prospérité et pour lui permettre d'exercer dans l'avenir avec plus de vigueur et d'efficacité ses fonctions économiques et sociales. "Ce sou du pauvre prêté au riche" par le truchement des Caisses d'épargne sera surtout, grâce aux coopératives, "le sou du pauvre prêté au pauvre", selon le mot célèbre de LUIGI LUZZATTI. Chez nous, le mouvement d'épargne et de dépôt qui ne date que depuis mars de cette année, a trouvé un écho favorable dans les campagnes, et promet un brillant avenir pour notre programme d'autofinancement.

Toutes les difficultés inhérentes à la réalisation des fonctions essentielles du Crédit Agricole (production, répartition, épargne, crédit contrôlé, vulgarisation technique, etc..) ainsi que les inconvénients du morcellement des terres consécutif à la Réforme Agraire, ne pourront être résolus que par le moyen des coopératives. La coopération est un article de foi dans notre programme de reconstruction nationale.

Déjà, une ordonnance d'Août 1954 posait pour la première fois les principes fondamentaux de la Coopération : libre adhésion à la coopérative, gestion et contrôle démocratique, répartition des excédents entre les sociétaires au prorata de leurs transactions, intérêt limité au capital. Néanmoins, les règles de procédure posées par la charte coopérative de 1954 étaient fort compliquées et ne convenaient pas aux données Vietnamiennes.

D'autre part, les diverses coopératives ayant ressorti à des Départements ministériels différents selon leurs activités, il manquait une direction unique, une organisation adéquate susceptible de coordonner le mouvement et de lui imprimer une orientation définie selon les visées gouvernementales.

Aussi bien, pour faire des coopératives un moyen d'action de la politique économique de l'Etat, le Commissariat Général à la Coopération et au Crédit Agricole a-t-il été créé par Décret du 27-2-1959. Il dispose d'un moyen financier : l'ONCA, et d'un moyen technique et éducatif : le Centre de Recherches et de Formation Coopératives. Ce Centre qui est le premier établissement de ce genre au Viêt Nam, a été mis sur pied grâce aux crédits offerts par la Ligue des Coopératives des U.S.A. (4.500.000VN\$) et par l'U.S.O.M. (2.000.000VN\$).

La nouvelle charte coopérative est incluse dans le Décret du 11-3-1959 : à part les amendements et modifications jugés nécessaires pour assouplir les procédures, ce nouveau texte de base institue l'épargne comme moyen d'autofinancement des sociétés coopératives.

Actuellement, 348 coopératives dissimulées dans les

. . .

provinces avec un total de 78.853 membres et un capital de 32.827.370\$, se partagent diverses activités de l'économie rurale (142 agricoles dont 40 sont rizicoles, 6 forestières, 4 d'élevage, 80 de pêche, 104 artisanales, 12 de consommation). Les coopératives maraîchères et de pêche, en particulier, ont enregistré des résultats dignes d'être signalés : en deux ans les exportations de légumes et de poissons à Singapour se sont chiffrées respectivement à quelque 5 et 20 millions de piastres.

En réunissant entre les mêmes mains le Crédit et la Coopération, la nouvelle politique de notre Gouvernement a vu dans cette symbiose un multiplicateur d'efficacité, un puissant levier de l'activité économique et sociale. La coopération, comme le crédit, est une politique à long terme dans laquelle on ne saurait s'attendre à des résultats spectaculaires. A cet égard, le Commissariat Général à la Coopération et au Crédit Agricole se doit, conjointement au mouvement coopératif qu'il aura charge de promouvoir, d'assainir les coopératives existantes et de ne laisser vivre que celles jugées viables. S'étendant de proche en proche à la majeure partie de l'économie, toutes les coopératives seront fédérées en un vaste réseau à trois étages (commune, province, nation), avec au sommet un Conseil Supérieur de la Coopération.

Nous nous gardons d'omettre les associations d'agriculteurs, sortes de coopératives polyvalentes, plus souples, moins exigeantes, dont la création a été prévue par un Décret de Décembre 1958, et qui sont appelées à faire de l'ensemble des villages un carrelage économique et social de l'architecture nationale. Le rôle du Commissariat à la Coopération est justement d'encourager ce mouvement d'association paysanne par une action morale et financière adéquate.

Les efforts conjugués des Coopératives et des Associations d'Agriculteurs seront capables d'aboutir à des réalisations constructives rapides qui sont réclamées par ce temps de l'impatience. Aidant les hommes à s'aider eux-mêmes, l'action coopérative permet notamment la réalisation de grands programmes de petits travaux, grâce au capital - travail qu'elle met en oeuvre et qui est immense dans les pays sous-développés comme le nôtre. Le Viêt-Nam libre recherchant une évolution de l'homme non seulement sur le plan technique et économique, mais également sous l'aspect social et moral, cette action coopérative entreprise par l'homme et pour l'homme, forme des coopérateurs, c'est-à-dire des citoyens et des hommes.

Pour réussir, il faut former des cadres, enseigner la coopération à la base, acquérir l'audience, faire et refaire, et... persévérer. La réalisation de la tâche fondamentale de développer l'éducation, la formation et le perfectionnement des hommes à tous les niveaux de la coopérative, demande de l'abné-

gation, du dévouement, de l'obstination aussi. Le vrai secret de la réussite, comme on dit, c'est l'enthousiasme, ce feu sacré qui entretient le zèle des cadres pour les ruraux, qui engendre la compréhension réciproque des uns et des autres, point de départ d'une éducation fructueuse en matière de Crédit et de Coopératives, comme de toute oeuvre utile.

Un fonctionnement satisfaisant du Crédit Agricole est impossible en l'absence d'une large diffusion territoriale de ses opérations. L'établissement, dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre de 1959, de 2 nouvelles agences provinciales de crédit, (portant le nombre existant à 29 couvrant la totalité des 37 provinces du pays), et de 5 premières sous-agences dans les districts, est sans conteste un premier pas vers la réalisation de notre programme d'extension.

Par l'épargne et l'autofinancement des coopératives, y compris celles de crédit, les organismes actuels de crédit seront affranchis de la tutelle administrative qui, pour le moment, reste indispensable, vu la source unique d'où proviennent les fonds : le Gouvernement. A mesure que les Agences provinciales se transformeront en coopératives de crédit, dotées d'une réelle autonomie financière, l'ONCA tendra vers une véritable Banque rurale, une Banque Centrale des Coopératives, avec des affiliées dans les provinces et les districts.

Et puis, la coopération ne s'arrête pas au niveau de chaque coopérative, et celle-ci n'est pas une fin en soi. Pour les coopératives, comme pour les coopérateurs, "l'union fait la force", cette force engendrée par la volonté commune d'instaurer un ordre nouveau, susceptible d'anéantir toutes causes d'exploitation et d'asservissement, économiques ou morales. A tous les stades, primaire, secondaire, ou tertiaire, le mouvement coopératif doit être vivant et efficace. Une politique dynamique est indispensable pour éviter la sclérose des structures et assurer la pérennité du succès.

Chers amis du Viêtnam,

Le temps ne respecte pas ce qu'on fait sans lui, comme le lieu ne favorise guère ce qui se fait en dehors de lui. Chez nous, le Crédit et la Coopération, articles d'importation avec leur histoire de moins d'un demi-siècle, n'ont pas eu un passé bien glorieux.

Si le progrès est un long cheminement et une lente adaptation, combien important est le facteur humain dans toute entreprise de transformation des méthodes de vie rurale. Le comportement des individus ou de la communauté à l'égard de cette transformation est en fonction de la tradition, des coutumes, des préjugés même, avec lesquels il faut toujours compter pour en tirer le maximum de profit.

. . .

"L'homme, a-t-on dit quelque part, a besoin de pain pour vivre, mais il n'a pas besoin que de pain; il a aussi besoin de comprendre et surtout d'être compris, estimé, aimé. L'homme n'a pas seulement besoin de vivre, il aspire à vivre avec dignité". La condition d'un sain développement du Crédit et de la Coopération, c'est de ne pas viser seulement la production et la distribution des biens, mais aussi l'homme lui-même, sa conduite et ses aspirations.

La politique personnaliste du Président NGO-DINH-DIEM, expression même des aspirations profondes du peuple Vietnamien, n'est pas de bâtir un Etat économiquement fort au prix d'énormes sacrifices humains, mais de rechercher justement le chemin capable d'apporter l'amélioration la plus rapide du niveau de vie de toutes les classes sociales, de construire le futur sans sacrifier le présent, de sauve-garder surtout l'essentiel pour lequel notre pays a lutté : la Liberté.

Chaque peuple a sa façon d'aborder et de résoudre ses problèmes nationaux. Le collectivisme communiste a aussi son crédit et sa coopération, mais il nie la liberté individuelle et se sert de l'homme comme d'un moyen de production bon marché. La situation géopolitique de notre pays placé à l'avant-garde de l'Asie du Sud-Est, et face aux peuples négateurs de progrès dans la liberté, nous commande d'approcher notre problème du Crédit et de la Coopération non seulement sous l'angle technique, mais encore et surtout sous l'angle psychologique et social, sociologique et humain, - Vietnamien en un mot. Si jusqu'ici le Communisme a pu gagner du terrain dans certains pays d'Asie, c'est parce qu'il a eu l'habileté d'enrôler sous sa bannière toute une armée de paysans écrasés par la misère, ignorants et mécontents. Dans l'Asie contemporaine, le Crédit et la Coopération ne sont-ils pas, avec la Réforme Agraire, d'excellentes armes pour empêcher la prolétarianisation ?

Nous rejetons le communisme totalitaire qui, bâtissant l'idéal d'une société de termites anonymes, sacrifie impitoyablement aux lois de la termitière cette valeur transcendante, inaliénable et sacrée : la personne humaine. Nous proclamons la liberté dans le travail, la solidarité dans la coopération, le droit des citoyens de s'élever chacun à une pleine vie personnelle et tous ensemble à une pleine vie sociale. Par la voix de son Président, et en filigrane dans sa Constitution, le peuple Vietnamien a affirmé au monde que "la démocratie n'est ni le bonheur matériel, ni la suprématie du nombre. La démocratie, c'est essentiellement un effort permanent de recherche des moyens propres à assurer à tous les citoyens le droit au libre développement et au maximum d'initiative et de responsabilité".

Que les efforts de notre Crédit et de notre Coopération

puissent contribuer utilement à l'édification de cette démocratie Vietnamiennne, et partant, au renforcement du Monde Libre. Avec l'aide de la Nation Américaine et le soutien des Amis du Viêt-Nam, ils seront certainement couronnés de succès.

A la grande et généreuse Nation amie, ainsi qu'à votre noble Association, le Viêt-Nam est heureux d'exprimer sa vive gratitude.

---